

Séance du mercredi 27 mai 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 19/05/2020

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés:

Absents:

Objet: Indemnités de fonction - 2020_019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des indemnités à attribuer au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués.

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 41 %.
- 1er, 2^{ème} et, 3^{ème} Adjoints : 13 %.
- 2 Conseillers Municipaux délégués : 6%.

Ces indemnités seront versées à compter du 28 mai 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 4 JUIN 2020
et publication ou notification du 16 JUIN 2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL
04 JUIN 2020
BUREAU DU COURRIER



27/05

Commune de SAINT CERNIN
(15310)

Tableau récapitulatif des indemnités

Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice 1027
DUJOLS André	41%

Adjoints au Maire :

Nom des bénéficiaires	Indemnité allouée en % de l'indice 1027
FILIOL Bruno, 4ème adjoint	13%
GAILLARD Stéphanie, 2ème adjointe	13%
BOUSQUET Eric, 3ème adjoint	13%

Conseillers municipaux délégués :

Nom des bénéficiaires	Indemnité allouée en % de l'indice 1027
LACOME Danielle	6%
RIEU Thierry	6%